

## DECLARATION POUR UNE STRATEGIE ERASMUS + ET LA MOBILITE INTERNATIONALE

### LA STRATEGIE POUR UNE MOBILITE INTERNATIONALE

Les atouts de l'école :

- Sa position géographique à proximité de 4 pays étrangers
- La forte internationalisation du BTP français
- L'embauche des diplômés à l'étranger
- Les actions déjà en place

La stratégie de l'école est donc d'augmenter le nombre de partenariats avec des universités européennes et internationales avec pour finalités de :

- Favoriser la mobilité des élèves/apprentis à l'étranger
- Favoriser les échanges d'enseignants
- Accueillir des élèves étrangers

Les objectifs raisonnables :

- Atteindre 10 élèves en mobilité entrante et porter à 40 % d'une promotion (élèves et apprentis) le nombre d'élèves effectuant au moins un semestre dans une Université à l'étranger.

### LA MISE EN ŒUVRE ET LA STRATEGIE DE SELECTION

Au sein de la Direction de l'école, la responsable des relations internationales a en charge la mise en œuvre de la stratégie. Elle valide les programmes d'études.

L'autorisation de suivre une partie de la scolarité à l'étranger sous forme d'une mobilité internationale académique (en semestre 9 ou 9 et 10) est prise sur la base :

- Des résultats scolaires antérieurs de l'élève/apprenti
- De son niveau de langue du pays considéré
- Du projet professionnel des élèves/apprentis
- D'une lettre de motivation (suivie éventuellement par un entretien)
- De son implication dans la vie associative de l'école
- De l'obtention préalable d'un niveau TOEIC de 785 au moins
- De l'accord de l'entreprise et du CFA pour les apprentis

L'ESITC de Metz met à disposition des élèves/apprentis les moyens pour obtenir le niveau de TOEIC exigé.

L'ESITC de Metz promeut l'égalité des chances et l'égalité d'accès à travers l'ensemble de ses activités et sensibilise les élèves/apprentis au respect de l'environnement et à l'importance de leur engagement dans la vie démocratique et associative.

La validation de la mobilité internationale appartient à l'établissement d'accueil. L'obtention d'au moins 30 ECTS est obligatoire pour la validation du semestre à l'étranger.

Les destinations pour une mobilité internationale académique proposées par l'ESITC Metz se trouvent en Europe (ERASMUS+), à l'Université de Sherbrooke au Canada, et via l'organisme ASIA EXCHANGE, à l'Université HANYANG en Corée du sud et à l'Université de KUALA LUMPUR en Malaisie.

Les **élèves** n'accomplissant pas la mobilité internationale académique, doivent obligatoirement accomplir une mobilité internationale en entreprise d'au moins 17 semaines continues, dans le cadre de l'un des stages du 2<sup>nd</sup> cycle.

Les **apprentis** accomplissent obligatoirement en 4<sup>ème</sup> année une période de 3 mois à l'étranger. Soit dans une filiale de leur entreprise, soit, après une mise-en veille de leur contrat d'apprentissage et en accord avec leur entreprise et le CFA, dans une autre entreprise.

## ERASMUS +

L'ESITC Metz participe depuis 2017 au programme ERASMUS +. Les subventions d'ERASMUS + sont utilisées pour financer les mobilités d'études, les mobilités de stage et les mobilités des enseignants et de l'équipe administrative.

Dans le cadre d'ERASMUS+, l'ESITC de Metz a des partenariats avec les Universités suivantes :

- HTW de KARLSRUHE (Allemagne)
- Jade University of applied science WILHELMHAVEN (Allemagne)
- Via University College HORSSENS (Danemark)
- Université de GRENADE (Espagne)
- University of Technology de SZCZECIN (Pologne)
- Instituto Politecnico de LEIRIA (Portugal)
- University of Technology de BRNO (République Tchèque)

Pour recevoir une allocation ERASMUS+ dans un pays frontalier (mobilité de stage), les élèves doivent souscrire sur place un contrat de location de logement. Les stagiaires qui font les allers et retours journaliers avec un pays frontalier ne reçoivent pas de bourse ERASMUS+.

Les apprentis peuvent participer au programme ERASMUS+. Mais, étant salarié d'une entreprise et pour offrir les mêmes chances à tout le monde, ils ne reçoivent pas de bourse ERASMUS+.

Les taux accordés à la participation aux programmes ERASMUS + pour la convention 2022-2024 sont :

- 1er Groupe : Pays où le coût de la vie est plus important (Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède). **Entre 310 et 600 euros par mois.**
- 2ème Groupe / Pays où le coût de la vie est moyen (Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal). **Entre 260 et 540 euros par mois.**
- 3ème Groupe : Pays où le coût de la vie est moins élevé (Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie). **Entre 200 et 490 euros par mois.**
- Un élève qui part à l'étranger dans le cadre d'un stage, reçoit un complément de **150€** par mois.
- La bourse ne sera pas perçue chaque mois. En effet, 80% du montant seront versés à l'arrivée et 20% au retour.
- Un complément forfaitaire de **250 euros** par mois s'applique sur les bourses octroyées aux élèves considérés comme ayant « moins d'opportunités » : en **situation de handicap** ou souffrant d'une **affection de longue durée** ou s'ils sont boursiers de l'enseignement supérieur sur **critères sociaux échelons 6 et 7.**